

Direction générale adjointe Développement social et solidarité Direction enfance famille

Affaire suivie par : MEUNIER Caroline Tél : 02.41.81.41.01

Arrêté certifié exécutoire

Tra muse su coatrôle de la légalité

e 12 MAI 2017

Alaim Di

1 2 MAI 2017

and the state of the configuration of the state of the st

ARRÊTÉ Nº 2017_05_AR_0452

OBJET : ARRÊTÉ D'HABILITATION À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE - ARRÊTÉ MODIFICATIF
ASSOCIATION APIJ - PRÉVENTION, INSERTION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

 ${f Vu}$ l'arrêté n°2017-04-AR-0377 du 20 avril 2017 portant habilitation à l'aide sociale à l'enfance de l'APIJ

Considérant le changement de dénomination de l'Association et la nécessité d'en prendre acte ;

Sur proposition du directeur général des services départementaux ;

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1er:

Les termes « Association pour l'action préventive et l'insertion de la jeunesse (APIJ) » sont remplacés par les termes « Association APIJ – prévention, insertion ».

Le terme « *fondation* » figurant à l'article 4 de l'arrêté n°2017-04-AR-0377 est remplacé par le terme « *Association* ».

Le reste des dispositions de l'arrêté n°2017-04-AR-0377 est inchangé.

Article 2:

Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité, notifié à l'Association « APIJ — prévention, insertion », affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire.

Angers, le 1 2 MAI 2017

le Président du Conseil départemental

Christian GILLET